

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUILLET 2019

L'an deux mil dix-neuf le 9 juillet à 20H30, le conseil municipal de la Commune de LA PACAUDIERE Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Georges DRU Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du conseil municipal : 1<sup>er</sup> juillet 2019

Présents : Mrs DRU – GACON – GEORGES - Mmes JONIER - LAUR –CLAIRE - FOND – ROTA - Mrs BAILLON – SAYROUX – GROULARD – PIQUET- TAMIN.

Absents excusés : Mesdames Aurélie ROLLET et Isabelle PAPON

Secrétaire de séance : Monsieur TAMIN Yves

### 1 – MARCHE ANCIENNE GENDARMERIE

Monsieur le Maire rappelle le projet de réaliser des travaux de rénovation énergétique de l'ex-gendarmerie, transformée en bâtiment d'habitation collective qui regroupe six logements :

- Remplacement de menuiseries extérieures existantes par pose de nouvelles menuiseries bois extérieures équipées de double vitrage performant, avec volets roulants aluminium,
- Mise en place sur les murs d'une isolation extérieure.

Il présente le rapport d'analyse des offres établi suite à l'ouverture des plis de la commission d'appel d'offres du 4 juillet 2019.

Il en ressort que les entreprises qui pourraient être retenues sont :

- LOT 1 Isolation Thermique par l'extérieur : Entreprise AUBONNET ET FILS pour 76 272,75€ HT,
- LOT 2 Remplacement des menuiseries extérieures : Entreprise SAYET Bertrand pour 59 573,00€ HT

**Soit un montant total de travaux H.T. de 135 845,75€ HT**

Après examen et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve les offres proposées ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés,
- dit que les crédits sont prévus au budget.

### 2 – DEMANDE FONDS DE CONCOURS TRAVAUX ISOLATION ANCIENNE GENDARMERIE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est possible de solliciter une participation à Roannais Agglomération au titre du fonds de concours pour les travaux de rénovation énergétique de l'ex gendarmerie.

L'estimation des travaux s'élève à 135 845,75€ HT.

Après délibération le conseil municipal décide d'approuver le projet présenté et décide de solliciter une aide auprès de Roannais Agglomération au titre du fonds de concours.

### 3 – DEMANDE FONDS DE CONCOURS NEUTRALITE FISCALE

Le conseil Municipal sollicite comme tous les ans le versement d'un fonds de concours d'investissement auprès de Roannais Agglomération pour la réalisation d'un city stade et les travaux de voirie 2019.

#### 4 – DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Le Conseil municipal approuve la décision modificative budgétaire présentée pour le budget général concernant l'augmentation des crédits sur les programmes « matériel divers » - « terrain de foot ». Ces crédits sont pris sur les dépenses imprévues d'investissement pour 22 000€.

#### 5 – TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux d'aménagement pour la Maison de Santé – Rue de Froideville.

Le SIEL (Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente et perçoit en lieu et place de la commune les subventions en découlant (Département – Région – Union Européenne et autres financeurs).

La participation de la Commune s'élèverait à 4184€.

La contribution annuelle d'adhésion à la compétence Maîtrise d'Ouvrage des travaux neufs et de rénovation d'éclairage public est de 1€ par foyer pour l'ensemble du patrimoine de la Commune, pendant 6 ans.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Transfère au SIEL pour une durée de 6 ans la compétence maîtrise d'ouvrage des travaux neufs et de rénovation d'éclairage public et décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget,
- prend acte que le SIEL-TE, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement de la Maison de Santé – rue de Froideville dans les conditions indiquées ci-dessus,
- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la Commune étant entendu que le Fonds de Concours sera calculé sur le montant réellement exécuté,
- décide d'amortir ce fonds de concours en une année,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

#### 6 – TARIFS

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les tarifs du restaurant scolaire pour la rentrée scolaire 2019/2020 soit :

-Forfait mensuel adulte et enfant : 50€

-Repas occasionnel : 4,50€ le ticket adulte et enfant

Autorise la vente de tickets occasionnels à l'unité exceptionnellement en décembre et en juin.

#### 7 – MODIFICATION REGLEMENT COLUMBARIUM

Monsieur le Maire rappelle le règlement intérieur du columbarium et demande au conseil de bien vouloir procéder à une modification de l'article 6 du règlement concernant le coût de l'inscription sur la stèle du souvenir fixé à 100€ la ligne. Ce tarif n'est plus approprié.

Il propose la modification suivante :

- « Inscription sur stèle du souvenir suivant le coût réel »

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité approuve la modification du règlement intérieur comme proposé ci-dessus.

#### 8 – INVENTAIRE DES OUVRAGES DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

Monsieur le Maire communique un courrier de Roannaise de l'eau concernant la capitalisation des ouvrages de gestion intégrée des eaux pluviales. Un inventaire devra leur être transmis.

M. Thierry GACON – adjoint à la voirie se charge de leur communiquer.

## 9 – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'établir un avenant suite au changement de statuts de la société SEARL ARCHITECTURE FURNEL JEUDI en société à responsabilité limitée à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019 : SARL FJA – FURNEL-JEUDI ARCHITECTURE.

Il précise que toutes les autres coordonnées ne sont pas modifiées et que les différents avenants restent inchangés.

Le conseil municipal après échanges de vue et après en avoir délibéré :

-Approuve l'avenant proposé au contrat de maîtrise d'œuvre de la SELARL D'ARCHITECTURE FURNEL-JEUDI relatif au changement de statuts de la société devenue SARL FJA-FURNEL-JEUDI ARCHITECTURE et autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Il est communiqué ensuite un devis de 982,60€ HT pour travaux supplémentaires concernant l'entreprise BAILLY, un avenant sera également nécessaire. Approuvé à l'unanimité.

Il est communiqué une demande des classes en 9 pour la prise en charge, par la Commune, de la parution au journal officiel de la création de l'association « Amicale des Classes de LA PACAUDIERE ».

Il précise que cette association, sur conseil de la Sous-Préfecture, servira à l'avenir pour toutes les classes afin d'éviter chaque année la création d'une association.

Le coût de la parution s'élève à 44€. Accepté à l'unanimité.

Aire de Loisirs : L'embauche d'un employé supplémentaire étant nécessaire pour la période du 11 juillet au 30 juillet 2019, à raison de 25h25 par semaine, le conseil municipal approuve le contrat de travail correspondant à cette période.

Il est communiqué au conseil municipal un courrier du Département de la Loire concernant la défense des produits du terroir.

Il est donné connaissance d'un certificat de non appel d'un jugement pour une affaire avec un propriétaire de la commune concernant des désordres sur habitation suite aux travaux d'assainissement sur la RN7.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la direction générale des finances publiques devrait faire une convention avec la Maison des services publics (MSAP) de LA PACAUDIERE qui deviendrait un « Point de Proximité »

La boulangerie ouvrira le samedi 13 juillet 2019.

Il est communiqué les remerciements de :

\*L'Association Solidarité pour la subvention allouée par la Commune,

\*Noetika pour le soutien de Monsieur le Maire et son conseil municipal, le secrétariat et le personnel technique lors de la manifestation « les Mosaïcales » ainsi que l'aide supplémentaire de 200€ à l'occasion de la venue de la Cie Zurko.

\*L'Association DEGEL pour le prêt à titre gracieux de la salle polyvalente lors de la représentation des spectacles musicaux en partenariat avec le conservatoire de Roanne.